

**SAINT-BERNARD CONFIE LA DIRECTION DE SON SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE À LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE**

Sainte-Marie, le 21 mars 2019. – Par la signature d'une entente intermunicipale, la municipalité de Saint-Bernard confie la direction de son Service de sécurité incendie à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Ainsi, à compter d'aujourd'hui, M. Antoine Sévigny, directeur du Service de la sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce, assurera également la gestion administrative et opérationnelle du service de Saint-Bernard, permettant ainsi à la municipalité d'en être exonérée tout en demeurant pleinement décisionnelle.

Malgré ce changement dans le mode de gestion, il y aura peu de répercussions au sein des opérations. En effet, les pompiers demeureront à l'embauche de la municipalité et resteront affectés à la caserne de Saint-Bernard. De plus, la municipalité demeurera responsable de ses équipements, de ses véhicules et de sa caserne.

La municipalité de Saint-Bernard s'avère la première à signer une telle entente avec la MRC.



Sur la photo :

Première rangée, de gauche à droite : M. Gaétan Vachon, préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce, et M. André Gagnon, maire de Saint-Bernard.

Deuxième rangée, de gauche à droite : M^{me} Marie-Pierre Gignac, directrice des finances à la MRC de La Nouvelle-Beauce, M. Mario Caron, directeur général de la MRC de La Nouvelle-Beauce, M. Antoine Sévigny, directeur du Service de la sécurité incendie à la MRC de La Nouvelle-Beauce, et M^{me} Marie-Ève Parent, directrice générale de la municipalité de Saint-Bernard.

- 30 -

Source et information :

Cynthia Gagnon
Agente aux communications et rédactrice
MRC de La Nouvelle-Beauce
cynthiagagnon@nouvellebeauce.com
Tél. : 418 387-3444, poste 4161

Pour entrevue :

Gaétan Vachon, préfet
MRC de La Nouvelle-Beauce

André Gagnon, maire
Municipalité de Saint-Bernard